

LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MANCHE S'ÉQUIPE DE DEUX VÉHICULES HYDROGÈNE

UNE PREMIÈRE EN FRANCE



CONTACTS PRESSE

Conseil départemental de la Manche
Nicolas Bourdet
02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84
nicolas.bourdet@manche.fr

Conseil départemental de la Manche
Héloïse Caillard
02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61
heloise.caillard@manche.fr

SDIS 50
Fanny Veron
02 33 72 52 77 – 06 43 04 85 71
f.veron@sdis50.fr

LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MANCHE S'ÉQUIPE DE DEUX VÉHICULES HYDROGÈNE

Il s'agit d'une première à nouveau dans la Manche. Après la construction d'une station de distribution d'hydrogène à Saint-Lô au sein de la Maison du Département inaugurée en janvier 2015 conjuguée à l'acquisition de 10 véhicules électriques à hydrogène utilitaires de type Kangoo Maxi ZE et de cinq véhicules légers Hyundai ix35 Fuel Cell pour compléter le parc du conseil départemental, la Manche va être le premier territoire à voir son SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) équipé de véhicules électrique dotés d'une pile à combustible fonctionnant à l'hydrogène.

VÉHICULE HYDROGÈNE : UN VÉHICULE DE SECOURS OPÉRATIONNEL

Après le conseil départemental de la Manche qui a équipé sa flotte de 5 véhicules légers de type Hyundai ix35 Fuel Cell et de 10 véhicules utilitaires de type Kangoo Maxi ZE, c'est aujourd'hui le Service départemental d'Incendie et de Secours de la Manche (SDIS 50) qui s'équipe de deux véhicules fonctionnant à l'hydrogène. Il s'agit de deux véhicules Renault Kangoo ZE avec prolongateur d'autonomie hydrogène, équipés par Symbio FCell.



Ce sont les deux premiers véhicules de secours opérationnels de cette technologie à entrer en service dans un service départemental d'incendie et de secours français. Ils seront dédiés aux interventions diverses protection des biens, destruction de nids de guêpes, dégâts des eaux etc... (VID – véhicule d'Interventions Diverses). L'un des véhicules



sera utilisé comme véhicule de liaison par l'état-major dans l'attente de l'installation de la station hydrogène sur l'agglomération de Cherbourg. L'autre est attribué au Centre de secours principal de Saint-Lô.

SDIS DE LA MANCHE : UN CENTRE DE FORMATION

Les sapeurs-pompiers de la Manche appartiennent aux trois SDIS de France qui forment leur personnel aux **techniques d'extinction de feux de véhicules à énergie alternative (VEA)**. Pour former ses agents, le SDIS de la Manche bénéficie d'un plateau technique équipé de deux simulateurs de feux de VL (véhicule léger) basé à Saint-Jean-de-Daye.



À terme, l'ensemble du corps départemental des sapeurs-pompiers de la Manche sera formé à cette technique. Une priorité a, dans l'attente, été donnée aux agents basés sur Saint-Lô et Cherbourg. Parfaitement connu et maîtrisé dans un contexte industriel, l'hydrogène apparaît depuis plusieurs années

comme un vecteur énergétique. Les services de sécurité ont anticipé l'émergence de nouveaux usages de l'hydrogène, notamment dans le domaine des transports. Une formation adéquate des acteurs [côté véhicule et côté station] permet de comprendre le fonctionnement de la chaîne hydrogène et d'acquiescer les bons réflexes en cas de dysfonctionnement. L'ensemble des démonstrations conduites notamment par le SDIS de la Manche ont démontré très clairement que la voiture pile à hydrogène n'est ni plus ni moins dangereuse que les autres. Elle pose des problèmes spécifiques, que les sapeurs-pompiers savent aujourd'hui appréhender. Pour eux, l'intervention est rapide et présente un niveau de précautions similaire aux véhicules à essence ou au GPL avec une maîtrise plus facile en cas de feu. De plus, de par ses propriétés, l'hydrogène étant une molécule légère et de petite taille, son évacuation en est facilitée en cas de fuite.



SDIS DE LA MANCHE : QUELQUES INFORMATIONS

Le service départemental d'incendie et de secours de la Manche est placé sous l'autorité administrative et financière du président du Conseil d'Administration (CASDIS), Jacky Bouvet et sous l'autorité des maires ou du préfet pour l'emploi opérationnel. Les SDIS dépendent du Ministère de l'intérieur et font partie de l'organisation des secours en France dans le cadre de la sécurité civile. Le SDIS 50 supervise l'ensemble des casernes de pompiers de la Manche dont il coordonne les

interventions de secours aux personnes et aux biens.

Il est financé par le conseil départemental de la Manche, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Le directeur départemental du SDIS 50 est un pompier professionnel du grade de colonel qui est le chef de Corps départemental regroupant, les sapeurs-pompiers professionnels et les sapeurs-pompiers volontaires. Les agents des filières administratives, techniques et spécialisées sont également intégrés au Service départemental.



Les missions du SDIS 50 :

- Prévention, protection et lutte contre les incendies
- Prévention et évaluation des risques de sécurité civile
- Préparation des mesures de sauvegarde et organisation des moyens de secours
- Protection des personnes, des biens et de l'environnement
- Secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation

Compétences spécifiques :

- Incendie
- Techniques de sauvetage
- Techniques de désincarcération des victimes lors d'un accident de la route

Le nombre d'interventions réalisées en 2014 était de presque de 35 000.

LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MANCHE EN CHIFFRES



47
CENTRES D'INCENDIE
ET DE SECOURS
dont 6 Centres de Secours Principaux



58
BÂTIMENTS
dont l'État-major basé à Saint-Lô



PLUS DE **130**
OFFICIERS DE SANTÉ
dont 7 sapeurs-pompiers professionnels



18 112



34 669
INTERVENTIONS EN 2014



280
SAPEURS-POMPIERS
PROFESSIONNELS



566
VEHICULES



40 565
SORTIES POUR LES CENTRES
DE SECOURS DU DÉPARTEMENT



1984
SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES
répartis sur le département



70
PATS
personnels
administratifs
techniques
et spécialisés

LA MANCHE, TERRITOIRE MOTEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : RETOUR SUR LES ACTIONS MENÉES

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : UN ENJEU ACTUEL POUR LE MONDE DE DEMAIN

Alors que le doublement de la consommation mondiale d'électricité est prévu d'ici 2050, les États membres de l'Union européenne se sont fixés des objectifs ambitieux d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables et de réduction d'émission de CO². Alors que la France va présider et accueillir la 21^e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP21/CMP11), du 30 novembre au 11 décembre 2015 et s'apprête à connaître une échéance cruciale devant aboutir à un nouvel accord international sur le climat, la Manche a d'ores-et-déjà fait choisi le virage de la transition énergétique en s'appuyant sur la production des énergies marines renouvelables et sur les technologies liées à l'hydrogène.

Déjà utilisé dans les industries, les usages futurs de celui-ci sont multiples : production d'électricité par une pile à combustible, injection directe dans le réseau de gaz naturel, mobilité pour les véhicules électriques fonctionnant avec une pile à combustible, méthanation, cogénération, chimie verte... Ainsi, l'hydrogène sera l'un des moteurs de la troisième révolution industrielle.

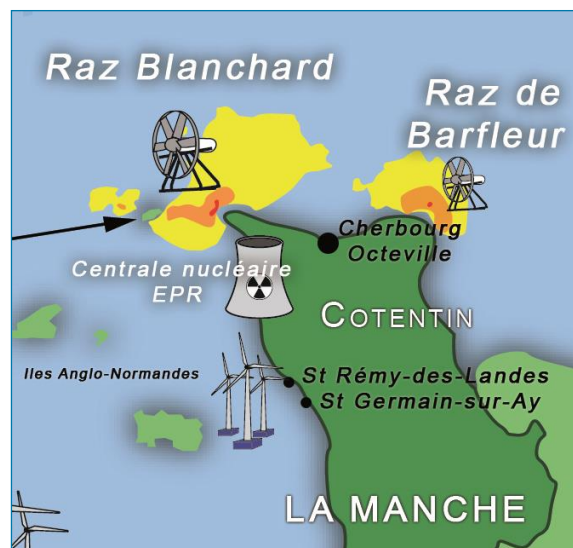
LA MANCHE : MOTEUR TERRITORIAL DE L'ÉCONOMIE DE L'HYDROGÈNE

Le conseil départemental de la Manche n'a pas attendu le vote de la loi sur la transition énergétique pour mettre en application sa réflexion autour de ces enjeux. Il se positionne comme le démonstrateur territorial de l'hydrogène.

De par ses caractéristiques naturelles, géographiques et industrielles, grâce à l'ambition affirmée d'industriels, la Manche avec son mix énergétique et la volonté politique partagée par l'ensemble des acteurs locaux

souhaite faire émerger un territoire moteur de la transition énergétique.

Le Cotentin se caractérise par une situation unique de production d'énergie électrique décarbonée. Il dispose ainsi d'un potentiel unique et de grande capacité : 10 GW notamment grâce aux Énergies Marines Renouvelables (3 GW d'hydraulien, principalement grâce au Raz Blanchard) et au nucléaire (4,3 GW).

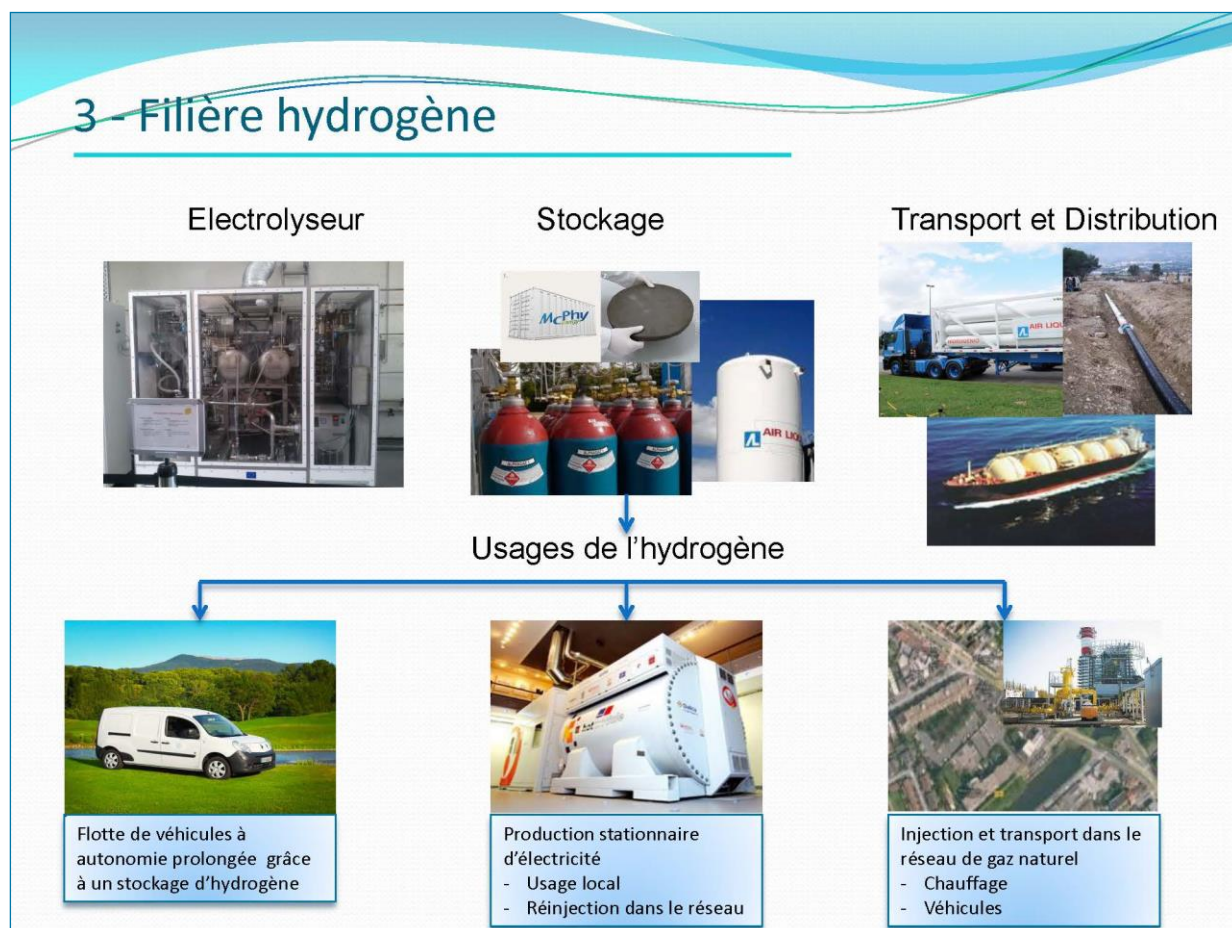


Les objectifs de la Manche visent à développer à grande échelle la filière hydrogène avec le déploiement de solutions de stockage et la gestion au niveau territorial des flux énergétiques avec les réseaux intelligents. Concrètement, cette nouvelle voie de valorisation et de gestion de l'énergie grâce à l'hydrogène permettra à terme de :

- Décarboner la consommation énergétique et réduire les importations de combustibles fossiles
- Accroître l'indépendance énergétique du territoire
- Développer de nouvelles filières technologiques et les emplois associés
- Mettre en adéquation les volumes d'électricité produites et consommées.

La Manche déploie dans le cadre de sa « feuille de route énergie », un démonstrateur territorial de l'économie de l'hydrogène, prenant en compte l'ensemble des utilisations possibles de ce vecteur énergétique. Cet effort de démonstration est justifié par un potentiel

unique de production d'hydrogène décarboné de grande capacité. Aujourd'hui, le projet « mobilité » autour de l'hydrogène est en mesure d'ancrer définitivement le Cotentin comme le territoire du mix-énergétique de demain.



MOBILITÉ AUTOUR DE L'HYDROGÈNE : LA MANCHE, PREMIÈRE COLLECTIVITÉ À ÊTRE ÉQUIPÉE D'UNE STATION DE DISTRIBUTION D'HYDROGÈNE

Des industriels sont d'ores et déjà prêts à faire le pari de la généralisation de l'hydrogène dans la Manche. Le premier acte fort, pour démontrer la fiabilité de cette technologie, travailler l'acceptabilité sociétale et favoriser la demande du consommateur, est la mobilité.

C'est pour cela que le conseil départemental de la Manche, à l'unanimité, a lancé le 27 février 2014 un plan d'équipement sur l'ensemble du territoire Manche. Dans le cadre d'un partenariat privé-public, et sous forme d'appels d'offres ou

d'appels à projets, ce plan vise à déployer, à terme 40 véhicules à hydrogène dans le cadre de la flotte de véhicules des collectivités et autres donneurs d'ordre locaux et 5 bus à hydrogène pour la communauté urbaine de Cherbourg-Octeville (livraison prévue en 2016).



Dès cette année 2015, la Manche est entrée dans sa première phase de concrétisation puisque le conseil départemental a été la première collectivité française à s'équiper d'une station de distribution d'hydrogène. Cette infrastructure, inaugurée le 26 janvier 2015, est le premier pas vers le déploiement commercial des véhicules électriques à hydrogène.

Le marché attribué au cours de l'été 2014 à Air Liquide et a permis l'implantation d'une station de distribution d'hydrogène à la Maison du Département, destinée à alimenter plusieurs voitures à hydrogène venues renforcer la flotte des véhicules du conseil départemental de la Manche.



Il s'agit d'une station hydrogène 350 bars permettant de remplir les réservoirs des véhicules en moins de 5 minutes et prévue pour alimenter des véhicules électriques 100 % hydrogène et/ou avec prolongateur d'autonomie à hydrogène. La station utilise la technologie de compression hydraulique, gage de fiabilité et de performance, avec une empreinte au sol réduite.

D'autre part, dans le cadre d'un programme européen, la Commission européenne et les États membres de l'Union européenne ont octroyé une subvention de 4 millions d'euros au projet bas-normand EAsHyMob, dirigé par l'entreprise Symbio FCell et soutenu par l'Association Energie Hydro Data 2020 (EHD2020). Ce projet doit permettre l'installation de 15 stations de recharge d'hydrogène en Basse-Normandie, en particulier dans le département de la Manche. Une 1^{ère} mondiale. L'implantation des 15 stations est prévue entre 2016 et 2018.

MOBILITÉ AUTOUR DE L'HYDROGÈNE : ACQUISITION DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES AVEC PROLONGATEUR D'AUTONOMIE HYDROGÈNE

Dans le cadre d'un marché avec Symbio FCell et Renault, il a été conclu l'achat de véhicules électriques équipés d'un prolongateur d'autonomie fonctionnant à l'hydrogène. Dix véhicules ont donc rejoint la flotte captive du conseil départemental (c'est-à-dire le parc de voitures du Département), afin de confirmer le système.



C'est l'offre de Symbio FCell qui a été retenue par le Département de la Manche avec l'acquisition de Kangoo Maxi ZE toutes équipées d'un prolongateur d'autonomie à pile à combustible, un « range extender ». Le fonctionnement est simple : le véhicule électrique à batterie est complété par un kit hydrogène, qui recharge la batterie. Au-delà d'un certain niveau de décharge de la batterie, le kit se met en marche et la recharge. Lorsque la batterie est pleine, le système se met en veille. Le « Range Extender » permet aux véhicules qui en sont équipés d'embarquer jusqu'à 1,8kg d'hydrogène, sachant qu'un kilo d'hydrogène permet de parcourir 100 km.

Ces acquisitions vont permettre l'introduction de véhicules « zéro émission » sans rupture opérationnelle dans la flotte captive du conseil départemental et de couvrir un grand nombre de profils de missions.

Symbio FCell est une société française, créée en 2010, spécialisée dans la conception et l'industrialisation des systèmes piles à combustible embarquées. C'est cette même société qui a été choisie pour équiper les véhicules du SDIS.